



N° 1

PUBLIER IMMEDIATEMENT
LUNDI, LE 13 JANVIER 1964

Les représentants du Canada et des Etats-Unis ont terminé aujourd'hui une série de séances de négociations, commencée au mois d'août dernier, et ont mis la dernière main aux arrangements conclus par les deux pays en vue de l'aménagement coopératif des ressources hydrauliques du bassin du Columbia.

A la réunion d'aujourd'hui les négociateurs se sont entendus sur les points essentiels qu'il restait à régler touchant la clarification et la mise au point du Traité du Columbia et l'application de l'Article VIII du Traité quant à la vente des droits du Canada sur l'énergie produite aux Etats-Unis. Les négociateurs sont à soumettre les documents renfermant ces accords à leurs gouvernements respectifs pour fins d'examen immédiat. Une fois approuvés, ces documents seront dressés en bonne et due forme pour être signés et communiqués au public.

La délégation des Etats-Unis était dirigée par M. Ivan White, ministre de l'ambassade des Etats-Unis, et comprenait M. Charles Luce, administrateur de Bonneville Power, le major général W.W. Lapsley, ingénieur de la Division du Pacifique nord du Corps des ingénieurs de l'armée des Etats-Unis, et d'autres fonctionnaires des départements et organismes en cause et des services d'utilité publique intéressés.

.../2

La délégation du Canada était dirigée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, et comprenait M. Ray Williston, ministre des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques de la Colombie-Britannique, M. Robert Bonner, procureur général de cette même province, M. Jack Davis, secrétaire parlementaire du premier ministre, M. Hugh Keenleyside, président de la British Columbia Hydro and Power Authority d'autres fonctionnaires des ministères et organismes intéressés.

* * *

Les représentants du gouvernement canadien et du gouvernement de la Colombie-Britannique font savoir aujourd'hui qu'ils ont conclu un accord supplémentaire touchant les relations entre leurs gouvernements selon les arrangements conclus par le Canada et les Etats-Unis. Cet accord sera communiqué au public au moment où seront signés les arrangements entre les Etats-Unis et le Canada auxquels il se rapporte.